



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

CFDT-INTERCO S

Déclaration liminaire CHSCT du 4 Mai 2015

Madame la Présidente,
Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs.

Ce CHSCT intervient après un CHSCT extraordinaire où la **CFDT** a exprimé sa position favorable concernant l'approbation du règlement intérieur.

Pour rappel, les nombreuses heures de réunions consacrées à l'élaboration de ce règlement intérieur, qui semblait faire consensus, n'ont abouti qu'à se réduire hélas qu'aux termes du décret régissant les CHSCT. La **CFDT** ne juge pas utile d'apporter des amendements et votera donc pour le règlement intérieur en l'état.

La nouvelle réglementation prévoit la désignation d'un secrétaire de CHSCT à l'issue d'un vote nominatif émanant des organisations syndicales représentatives. A ce titre, je candidate pour le poste de secrétaire du CHSCT de la DFPE. Je représenterai tous les agents de notre direction et je prendrai en compte toutes les propositions de toutes les organisations syndicales. Je m'attacherai à faire vivre un collectif de travail qui aura pour objectif d'astreindre la DFPE à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des professionnels de la petite enfance comme l'oblige l'article 41-21 du code du travail.

En septembre 2014, une intersyndicale composée de la **CFDT**, de l'UNSA et de l'UCP a revendiqué la création d'un pôle de remplacement efficient en termes de nombre d'agents le composant et d'organisation de ce dispositif. Quarante postes supplémentaires ont été créés, ce qui reste insuffisant pour la **CFDT**. Néanmoins cet effort est à souligner compte tenu de la conjoncture économique.

Pour la **CFDT**, chacun doit prendre ses responsabilités et porter ce dispositif qui prend en compte pour la première fois la spécificité du rôle de remplaçant. En effet, la rémunération supplémentaire de 89 euros brut obtenue lors des négociations marque une avancée qui toutefois devra évoluer.

L'implication des ATEPE auprès des enfants dans les petites structures et notamment dans les Halte-Garderie n'est pas scandaleuse. Généralement les ATEPE qui postulent dans ces établissements ont un projet professionnel qui les conduit à présenter le concours d'entrée dans les écoles d'auxiliaires de Puériculture. Ce passage en qualité de remplaçante dans les petites structures doit être vu, comme un tremplin vers un autre futur professionnel. D'un remplacement naîtra de la connaissance et de nouvelles compétences qui enrichiront le parcours de l'agent.

En conclusion la **CFDT** votera pour le dispositif du pôle remplacement.

Le déblocage de la catégorie C pour les Auxiliaires de Puériculture est une revendication chère à la **CFDT**. Les professions réglementées que sont celles de la Petite Enfance,

n'avaient jusqu'à ce jour, aucune possibilité d'évolution sauf à reprendre des études dans un centre de formation. Un constat dénoncé par la **CFDT** mettant en évidence l'iniquité de traitement entre les filières masculines et les filières féminines.

Ce nouveau dispositif (C+) est une véritable révolution car enfin, il met un terme à des années de refus pour ces professionnels. Il permettra dans un premier temps à 40 professionnels, de s'inscrire dans une dynamique de prévention des TMS. Dispositif qui a vocation à s'amplifier rapidement pour atteindre sa vitesse de croisière afin que chaque établissement ait un conseiller en TMS.

Encore une fois, la **CFDT** prendra ses responsabilités pour porter ce dispositif, le rendre le moins contraignant possible et accessible au plus grand nombre. C'est l'objectif des amendements que la **CFDT** vous a fait parvenir.

La municipalité ainsi que la direction doivent associer encore plus les organisations syndicales et notamment en leur donnant une place d'observateur dans les différents jurys. Cet observateur sera un gage de transparence et de bonne santé du dialogue social à la DFPE. Pourquoi ne pas commencer dès maintenant en associant un représentant syndical pour le jury du C+ ?

Pour conclure sur ce sujet, la **CFDT** votera pour la création des postes de conseillers TMS.

Merci de votre attention